



Rigaud

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ARROSAGE

Avis est donné à tous les citoyens de la Ville de Rigaud de la **levée de l'avis de l'interdiction d'arrosage** en vigueur depuis le 25 juin 2025. L'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc municipal est permise à compter d'aujourd'hui conformément au [Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public numéro 297-2011](#).

Fait et donné à Rigaud, ce 12 novembre 2025.

Geneviève Hamel
Cheffe de division | communication

- ☐ **Hôtel de ville**
106, rue Saint-Viateur
- ☐ **Ateliers municipaux**
34, rue de la Coopérative
- ☐ **Loisirs et bibliothèque**
102, rue Saint-Pierre
- ☐ **Caserne**
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

